

**Partie à conserver par le responsable légal :**

**FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION**

Par convention entre la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Gers les élèves du lycée Joseph Saverne peuvent être accueillis au restaurant scolaire situé au collège Louise Michel.

Le lycée est un externat par conséquent il n'y a aucun lieu de restauration rapide dans les locaux.  
Le service annexe d'hébergement est ouvert quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi, pour la durée de l'année scolaire.

Le tarif de la demi-pension est fixé par année civile, par le Conseil Régional Occitanie.

L'hébergement est un forfait annuel découpé par trimestre par le conseil d'administration.

Il est rappelé que :

- Tout élève inscrit à la demi-pension s'engage pour la durée de l'année scolaire.
- Tout trimestre commencé est dû.
- Pour un changement de régime, le responsable légal de l'élève devra demander un formulaire au secrétariat de gestion ([sec-gestion.0320036r@ac-toulouse.fr](mailto:sec-gestion.0320036r@ac-toulouse.fr)). Ce changement prendra effet au trimestre suivant selon l'avis du chef d'établissement.
- Pour les élèves bénéficiaires, le montant de la bourse attribuée (après vérification de l'assiduité de l'élève durant le trimestre) est déduit du montant de la demi-pension. En fin de trimestre, l'excédent est reversé par virement bancaire au représentant legal qui perçoit l'aide.
- Des remises sur la demi-pension sont effectuées en cas d'absence, d'au moins 7 jours consécutifs, justifiée par certificat médical.

**Un avis aux familles (facture) est transmis par courrier électronique** (mail : [opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr](mailto:opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr)) **uniquement** au **responsable qui paie les frais scolaires** déclaré sur le dossier d'inscription de l'élève. Les conventions éventuelles qui régissent les rapports financiers entre les parents ne nous sont pas opposables. Le règlement de la facture est exigible dès le début du trimestre.

Le règlement de la demi-pension peut se faire en une fois ou plusieurs fois. Le mode de paiement est la **carte bleue** via le site : [educonnect.education.gouv.fr](http://educonnect.education.gouv.fr).

**En cas de difficultés financières, les familles ont la possibilité de demander une aide au titre du fonds social au près du service de gestion** [sec-gestion.0320036r@ac-toulouse.fr](mailto:sec-gestion.0320036r@ac-toulouse.fr)).

**Coupon à découper et à retourner :**

Nom de l'élève :	
Prénom de l'élève :	
Classe :	

**Je soussigné(e), le représentant légal qui paie les frais scolaires,** .....  
(nom et prénom)

**atteste avoir « lu et pris connaissance » du fonctionnement de la demi-pension.**

**Fait le** ....., **à** .....

**Signature :**